



**Fédération des
Chasseurs
de la Haute-Vienne**

Limoges, le 28 février 2026

A tous les adhérents de la Fédération

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2026

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de votre Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne qui se déroulera le :

Samedi 11 avril 2026 à 9 heures
Pavillon de Buxerolles du Palais des Expositions
Boulevard Robert Schuman - 87100 LIMOGES.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2025 ;
2. Rapport moral du Président Christian LAFARGE ;
3. Rapport des activités de la Fédération présenté par le Secrétaire ;
4. Rapport financier de la Fédération présenté par le Trésorier ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget, montants des cotisations, des adhésions, des contributions et des bracelets pour la saison cynégétique 2026-2027 ;
5. Adoptions proposées par le conseil d'administration et questions inscrites par les adhérents ;
6. Remise de récompenses ;
7. Interventions des invités.

Afin de favoriser et de moderniser l'expression démocratique, toutes les délibérations relevant de cette assemblée seront exclusivement entérinées par l'intermédiaire d'un vote électronique organisé sur l'Espace Adhérents de la Fédération du samedi 11 avril midi au lundi 13 avril midi (voir **MODE D'EMPLOI** ci-joint).

Ce scrutin, sécurisé et supervisé par un huissier de justice, sera ainsi ouvert à tous les adhérents de la Fédération ayant préalablement satisfait aux conditions de participation de cette assemblée générale (voir **INFORMATIONS** ci-jointes) et ce, qu'ils soient physiquement présents ou pas le 11 avril à Limoges.

Un pot de l'amitié offert par la Fédération viendra conclure la matinée. Suivra ensuite le traditionnel banquet de chasse sur inscriptions préalables (voir **INSCRIPTION REPAS**).

Comptant sur votre participation à notre assemblée générale et vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers adhérents, l'expression de notre considération la meilleure.

P/ Le Conseil d'Administration,
Le Président,

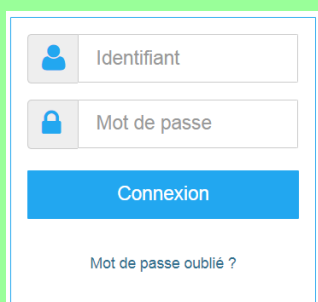


Christian LAFARGE



Vous représentez un TERRITOIRE de chasse

1. Cliquez sur : [Espace Adhérents](#)
2. Entrez vos Identifiant et Mot de passe



Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ?

3. Cliquez sur :



4. Cliquez sur :



Pour connaître vos capacités de vote



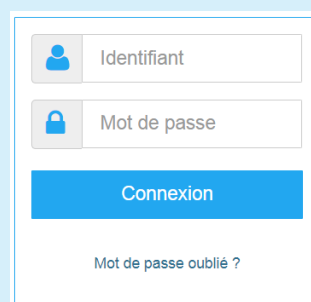
Pour voter du 11 avril midi au 13 avril midi

Suivez ensuite les instructions affichées à chaque écran



Vous êtes CHASSEUR (ou PORTEUR de voix)

1. Cliquez sur : [Espace Adhérents](#)
2. Entrez vos Identifiant et Date de naissance



Identifiant

Mot de passe

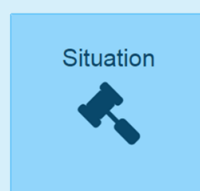
Connexion

Mot de passe oublié ?

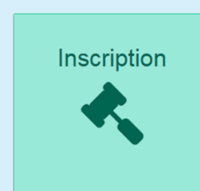
3. Cliquez sur :



4. Cliquez sur :



Pour connaître vos capacités de vote



Pour vous inscrire avant le 22 mars 9h00



Pour voter du 11 avril midi au 13 avril midi

Suivez ensuite les instructions affichées à chaque écran

Merci d'avance pour votre participation !

Pour toutes questions ou pour toute assistance, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Fédération au 05.55.01.39.00



INFORMATIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ADHERENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2026



L'Assemblée Générale comprend tous les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne ayant acquitté leur adhésion annuelle pour la saison cynégétique 2025-2026, qu'ils soient chasseurs ou responsables d'un territoire de chasse.

Chaque chasseur peut participer tant à l'assemblée générale qu'au vote électronique en s'inscrivant impérativement avant le 22 mars 2026 à 9h00 :

- Via l'Espace Adhérents de la Fédération (voir Mode d'emploi ci-joint) ;
- Par courrier muni de son timbre vote auprès de la Fédération (cachet de la Poste faisant foi).

Il dispose d'une voix (matérialisée par un timbre vote figurant sur son titre de validation) et peut également donner pouvoir par écrit à un autre adhérent (chasseur ou responsable territoire de chasse) pour le représenter et voter en son nom. Il peut également représenter d'autres chasseurs jusqu'à un plafond total de 11 voix (sa voix + celle de 10 autres chasseurs).

Chaque responsable d'un territoire de chasse ayant acquitté son adhésion annuelle avant le 22 mars 2026 à 9h00 peut participer tant à l'assemblée générale qu'au vote électronique et ce, sans inscription préalable.

Il dispose d'une voix pour 50 ha de territoire de chasse ou tranche de 50 ha jusqu'à un maximum de 2.500 ha (la superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été justifiée lors de l'adhésion annuelle). Il peut également représenter d'autres adhérents jusqu'à un plafond total de 76 voix. Au-delà de ce plafond, le responsable de territoire peut désigner, parmi les chasseurs ayant donné leurs timbres vote, ceux qui porteront ces voix supplémentaires en qualité de « porteur » (11 voix maximum par porteur) pour voter lors du scrutin.

En tout état de cause, les adhérents qui disposent de pouvoirs doivent les adresser par courrier ou par mail à la Fédération avant le 22 mars 2026 à 9h00, accompagnés des timbres de vote qui leur ont été confiés.

Le **COLLECTEUR DE TIMBRES VOTES** ci-joint peut être également utilisé, dupliqué ou reproduit à cet effet (il est impératif d'y faire figurer lisiblement sa qualité de mandataire).

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elle doit être présentée par au moins 50 adhérents, adressée par courrier recommandé avec avis de réception et impérativement reçue au secrétariat de la Fédération avant le 22 mars 9h00.

Le cas échéant, la question sera abordée durant l'assemblée générale et pourra être soumise au vote sur décision du conseil d'administration.



Fédération des
Chasseurs
de la Haute-Vienne


COLLECTEUR DE TIMBRES VOTES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2026



Je soussigné(e), M/ Mmedéclare par la présente

Participer à l'assemblée générale 2026 et au scrutin électronique de la Fédération avec les pouvoirs qui m'ont été expressément confiés au moyen des timbres votes figurant ci-après ;

Représenter (le cas échéant) le territoire de chasse.....
 dont l'identifiant à la Fédération est 87 _ _ _ _ .

<p>TIMBRE VOTE - 2025-2026 NOM PRENOM  Coller ici 087 20100870021771</p>		

Fait àle
 Signature :



INSCRIPTION AU BANQUET DE CHASSE DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DU 11 AVRIL 2026



Territoire de chasse :

Nom - Prénom des personnes à inscrire pour le repas du 11 Avril 2026

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Nombre de personnes :

Prix du repas : x 35 €

Soit un total de :€

Règlement par chèque libellé à l'ordre de la *Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne*.

Tout repas retenu est dû et sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

**Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter
le secrétariat de la Fédération au 05.55.01.39.00**

Merci de bien vouloir nous retourner cette inscription avant le 31 mars.